PME, pourquoi et comment agir pour protéger la BIODIVERSITÉ ?



CPME
CONFÉDÉRATION DES PME

Comité 21

VISIT…

LANZAROTE

Caliente.COM

SOMMAIRE

ÉDITO 3

PARTIE 1.
CONTEXTE ET ENJEUX 4

Qu'est-ce que la biodiversité ? 4

Une biodiversité en danger 5

La protection de la biodiversité : une reconnaissance et un cadre juridique sur les scènes nationale et internationale 6

Biodiversité, crises climatiques et sanitaires 8

La biodiversité en France 8

PARTIE 2.
BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES 9

L'activité des entreprises, étroitement liée à la biodiversité 9

Les TPE et PME, des acteurs clés de la transition écologique 11

Des opportunités 12

L'intégration de la biodiversité dans les démarches de RSE 14

Biodiversité et risques pour l'entreprise 15

PARTIE 3.
OUTILS 16

S'engager pour la biodiversité : méthodologie 16

S'appuyer sur les acteurs du territoire 20

PARTIE 4.
RETOURS D'EXPÉRIENCE 21

POUR ALLER PLUS LOIN
BIBLIOGRAPHIE 27

ÉDITO

La biodiversité est l’affaire de tous, car elle nous entoure et toutes les activités humaines en sont dépendantes, celles de nos entreprises également. Nous perdons parfois cette réalité de vue, tellement ces interactions sont évidentes dans notre quotidien, pourtant, il est aujourd’hui essentiel de prendre conscience du rôle que les TPE-PME peuvent et doivent jouer dans la protection de la biodiversité. Il en va d’ailleurs de la pérennité de nos entreprises qui bénéficient des services offerts par la nature.

A la veille d’évènements internationaux d’envergure, la CPME consciente des enjeux à relever, s’engage de nouveau, dans la continuité du Guide réalisé en 2014 « Biodiversité et Entreprises : mieux comprendre les enjeux pour se mobiliser » , pour inciter les PME à s’investir sur cette thématique. C’est aux côtés du Comité 21 qu’elle a décidé de réaliser ce nouveau Guide intitulé « TPE-PME, pourquoi et comment agir en faveur de la biodiversité » qui vise à donner un premier éclairage aux TPE-PME sur la façon de contribuer à la préservation de la biodiversité.

Cette démarche peut d’ailleurs s’inscrire dans une réflexion plus globale que ce soit en matière environnementale, sociale ou sociétale. Convaincue que la biodiversité constitue l’une des composantes de la Responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la CPME agit pour promouvoir ces démarches responsables car c’est de cette manière que le plus grand nombre d’entreprises se mobilisera pour agir et protéger la biodiversité.

FRANÇOIS ASSELIN
Président de la CPME

Mobilisés par la COP21, les acteurs français, notamment les entreprises, ont peut-être eu trop tendance à se focaliser sur les engagements climat, parfois au détriment d’autres enjeux cruciaux pour l’avènement d’un monde durable, comme le maintien et la restauration d’une biodiversité riche.

Les services gratuits rendus par la Nature, essentiels à l’activité économique, sont très souvent sous-estimés, comme s’ils seraient à jamais présents et opérationnels. Détrompons-nous ! A la veille de ce que certains qualifient déjà de 6ème extinction de masse des espèces, il est de notre devoir d’agir, chacun à son échelle et dans son champ de compétences. Au premier chef les acteurs locaux, et donc les PME, car les actions en faveur de la biodiversité ne peuvent être imaginées et mises en œuvre qu’à l’échelle locale, chaque territoire ayant une biodiversité bien spécifique.

Aussi précieuse que le climat, et plus facilement restaurable, la biodiversité constitue un domaine à privilégier des démarches RSE. En tant que dirigeants de PME, vous pouvez actionner de nombreux leviers, sans ou à moindre coût. Ce guide a été conçu à la fois pour vous sensibiliser aux enjeux de biodiversité, vous convaincre qu’il est dans votre intérêt économique d’agir maintenant, mais également vous donner des clés concrètes d’actions. Nous sommes très heureux d’avoir impulsé cette collaboration avec la CPME car vous accompagner dans la mise en place d’une démarche vertueuse pour la biodiversité, c’est vous accompagner dans la pérennisation de votre activité économique à long terme. A vous de jouer !

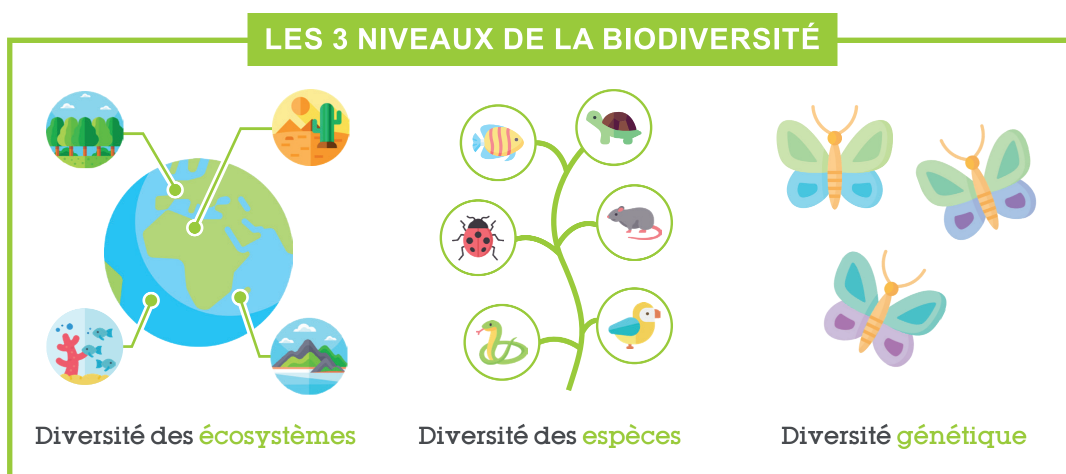
BETTINA LAVILLE
Présidente du Comité 21

PARTIE 1.
CONTEXTE ET ENJEUX

Depuis la loi sur la protection de la nature de 1976, ce que l'on nomme aujourd'hui « biodiversité »[1], est reconnu comme étant l'affaire de tous : « La protection des espaces naturels et des paysages, la préservation des espèces animales et végétales, le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent et la protection des ressources naturelles contre toutes les causes de dégradation qui les menacent sont d'intérêt général »[2]. Au-delà même de l'idée de protéger la nature dans son ensemble, l'Homme en est intégralement dépendant, la biodiversité lui permettant de répondre à ses besoins vitaux (oxygène, eau et nourriture) et lui fournissant les matières premières et énergies nécessaires à son développement.

QU'EST-CE QUE LA BIODIVERSITÉ ?

La biodiversité est **le tissu vivant de notre planète**. Elle recouvre tous les êtres vivants, l'ensemble des milieux naturels et des formes de vie (humains, plantes, animaux, champignons, bactéries, etc.) ainsi que toutes les relations et interactions qui existent d'une part, entre les organismes vivants eux-mêmes, d'autre part entre ces organismes et leur écosystème. La notion de biodiversité est complexe. Elle comprend trois niveaux interdépendants : **la diversité des milieux de vie, la diversité des espèces et la diversité génétique**[3].



1. Au-delà d'un débat récurrent sur l'emploi alternatif des termes « nature », « diversité » et « biodiversité », force est de constater que le terme « biodiversité » s'est imposé tant sur le plan national qu'européen et international.
2. Loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature.
3. Source : Ministère de la Transition écologique https://www.ecologie.gouv.fr/biodiversite-presentation-et-enjeux



Gorges du Verdon, France

UNE BIODIVERSITÉ EN DANGER

Depuis cinquante ans, l'humanité sait que « le patrimoine constitué par la flore et la faune sauvages et leur habitat sont aujourd'hui gravement menacés par un concours de facteurs défavorables »[4]. Le monde scientifique ne cesse d'alerter depuis sur le phénomène d'érosion de la biodiversité et ses conséquences. En effet, le récent rapport[5] de l'IPBES[6], groupe international d'experts scientifiques sur la biodiversité, estime qu'**un million d'espèces animales et végétales sont menacées de disparition** (sur les huit millions connues à ce jour) et que les « actions humaines ont significativement altéré le fonctionnement des écosystèmes dans la plupart des endroits du globe ».

D'après cette étude, au cours des cinquante dernières années, **60% des milieux naturels ont été dégradés**, le rythme d'extinction des espèces est au moins de cent à mille fois supérieur au rythme naturel d'extinction, et risque de s'accélérer si des mesures très fortes ne sont pas rapidement mises en place. Certains scientifiques vont même jusqu'à parler de la **sixième extinction massive**.

Cinq facteurs principaux sont à l'origine de cette érosion de la biodiversité, tous plus ou moins liés aux activités humaines, et interreliés :

- Le changement d'usage des terres (artificialisation des sols…)
- L'exploitation des ressources naturelles
- Les changements climatiques
- Les pollutions
- Les espèces exotiques envahissantes

4. Extrait de la déclaration de Stockholm sur l'environnement de 1972
5. Rapport complet : https://www.afbiodiversite.fr/sites/default/files/resume-IPBES_fr.pdf
6. Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services - Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques.

LA PROTECTION DE LA BIODIVERSITÉ : une reconnaissance et un cadre juridique sur les scènes nationale et internationale

Bien que le terme biodiversité ne soit apparu qu'au cours des années 1980, le droit français, comme le droit européen et international, s'intéressait déjà à la protection de la nature.

1971

Convention Ramsar

En effet, dès 1971, un traité international aborde la question de la protection des zones humides, c'est la **Convention dite Ramsar**[7], premier texte fondateur en matière de protection de l'environnement.

1992

Sommet de la Terre de Rio

En 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, souvent appelée le **« Sommet de la Terre » de Rio**, est marquée par l'adoption de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques mais aussi la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), premier traité international dont l'objet est la biodiversité dans son ensemble.

2010

Objectifs d'Aichi

En 2010, année internationale de la biodiversité, les Etats parties à la CDB se sont réunis à Nagoya au Japon et ont adopté un plan stratégique de dix ans en faveur de la biodiversité composé de 10 objectifs (dit « **objectifs d'Aichi** »), déclinés dans chaque pays en Stratégie nationale pour la biodiversité. La 15ème Conférence des Parties (COP 15) à la CDB se tiendra en 2021 à Kunming en Chine et donnera le cap de la politique internationale en matière de biodiversité pour les dix prochaines années.

ZOOM



Bien que moins connu que les changements climatiques, l'enjeu de la biodiversité fait partie des discussions au sein d'instances internationales telles que la Convention sur la diversité biologique avec l'organisation tous les deux ans d'une COP Biodiversité (Conférence des Parties). Ce sujet fait actuellement l'objet d'une mobilisation importante des pouvoirs publics et de la société au niveau français et international en vue des différentes échéances très attendues de 2021 que sont le Congrès mondial de la Nature de l'UICN en France et la COP15 Biodiversité en Chine.

7. Pour plus d'informations sur la Convention Ramsar : https://www.ramsar.org/sites/default/files/documents/library/fs_6_ramsar_convention_fr.pdf

La loi dite « Biodiversité » du 8 août 2016 constitue le nouveau texte de référence en matière de biodiversité. Cette loi est venue renforcer les mécanismes de protection de cette dernière et faire évoluer sa gouvernance.

2016

Loi « Biodiversité »

Au niveau européen, dans le cadre du **Pacte vert**, l'Union européenne a présenté en mai 2020 sa stratégie en faveur de la biodiversité à l'horizon 2030, qui prévoit des objectifs contraignants pour les Etats membres, afin de restaurer les écosystèmes et de réduire la pollution.

2020

Pacte vert européen

2021

Nouvelle Stratégie nationale pour la biodiversité

De plus, en France, la **Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB)** d'une durée de dix ans constitue la déclinaison des engagements internationaux dans les politiques publiques. La précédente SNB arrivant à terme en 2020, la nouvelle est actuellement en cours d'élaboration et s'inscrira dans le nouveau cadre mondial pour la préservation de la biodiversité 2021-2030. Le ministère de la Transition écologique a par ailleurs publié les lignes directrices nationales de la séquence éviter, réduire, compenser (ERC), de manière à préciser avec une approche pragmatique les principes guidant cette séquence et transcrire en pratique les obligations qui y sont liées.

ZOOM



La loi Biodiversité de 2016 a précisé l'outil dit « séquence ERC » (éviter, réduire, compenser) qui a pour objectif d'éviter les atteintes à l'environnement, de réduire celles qui n'ont pu être suffisamment évitées et, si possible, de compenser les effets notables qui n'ont pu être ni évités, ni suffisamment réduits. Elle s'applique aux projets et aux plans et programmes soumis à évaluation environnementale ainsi qu'aux projets soumis à diverses procédures au titre du code de l'environnement (autorisation environnementale, dérogation à la protection des espèces, évaluation des incidences Natura 2000, etc.)[8].

8. Source : THEMA Ministère de la Transition écologique : https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20La%20s%C3%A9quence%20%C3%A9viter%20r%C3%A9duire%20et%20compenser.pdf

CONTEXTE ET ENJEUX



BIODIVERSITÉ, CRISES CLIMATIQUES ET SANITAIRES

La biodiversité et le climat sont intimement liés, voire interdépendants. En effet, la biodiversité est non seulement menacée par nos modes de civilisation mais aussi directement impactée par les changements climatiques : les cycles de vie de l'ensemble des êtres vivants sont perturbés, des espèces disparaissent du fait de la destruction de leur habitat... Mais l'utilisation rationnelle de la biodiversité peut également être l'une des réponses aux changements climatiques, en ce qu'elle peut atténuer ses effets et aider à mieux s'adapter aux nouvelles réalités climatiques : un sol en bon état favorisera par exemple une meilleure évapotranspiration ou encore des zones humides fonctionnelles amélioreront la gestion des inondations. La biodiversité peut donc aussi être source de solutions, notamment pour l'adaptation aux changements climatiques, on parle de **solutions fondées sur la nature**[9].

La perte de la biodiversité peut par ailleurs constituer un facteur de vulnérabilité sanitaire. Plusieurs travaux ont été menés sur le sujet notamment depuis la crise liée à la COVID-19, et un rapport d'avril 2020 de la Fondation pour la recherche sur la biodiversité[10] indique que « les pressions qu'exercent les activités anthropiques sur la biodiversité […] sont vraisemblablement à l'origine de la multiplication [des] zoonoses[11]. »[12]

LA BIODIVERSITÉ EN FRANCE

La France a la chance d'avoir une biodiversité extrêmement **riche et variée**, du fait de la diversité du territoire français, composé de zones maritimes, montagneuses, rurales ou encore tropicales et ultramarines. On trouve notamment en France cinq « points chauds » terrestres et deux marins, sur les trente-quatre points chauds de biodiversité qui ont été identifiés à l'échelle mondiale. On appelle « point chaud » une zone contenant au moins 1 500 espèces de plantes endémiques et ayant perdu au moins 70% de son habitat originel.

Par ailleurs, chaque année près de 600 nouvelles espèces sont découvertes en France, dont près de 85% dans les Outre-mer et on estime qu'environ **10 % des espèces répertoriées dans le monde sont présentes en France**.

9. Les SFN sont des actions qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés et qui génèrent des bénéfices pour les sociétés et les écosystèmes (UICN).

10. Rapport de la Fondation de recherche pour la biodiversité « Covid-19 et biodiversité : vers une nouvelle forme de cohabitation entre les humains et l'ensemble des vivants non-humains » - Avril 2020 : https://www.fondationbiodiversite.fr/wp-content/uploads/2020/04/FRB-2020-Note-CS-Covid-19.pdf

11. Les zoonoses sont des maladies ou infections qui se transmettent des animaux vertébrés à l'Homme, et vice versa. Les pathogènes en cause peuvent être des bactéries, des virus ou des parasites.

12. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le récent rapport de l'IPBES « Echapper à l'ère des pandémies » : https://ipbes.net/pandemics-marquee

PARTIE 2.
BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES

Barrage de Saint-Guérin, France

L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES, étroitement liée à la biodiversité

Presque toutes les entreprises dépendent, directement ou indirectement, de l'état et du fonctionnement des écosystèmes naturels et de la biodiversité. En approvisionnant les entreprises en ressources naturelles (eau, matières agricoles etc.), en régulant les phénomènes naturels dont elles dépendent (régulation des températures, filtration de l'eau de pluie dans les sols, pollinisation etc.), en offrant des services dits culturels (activités de plein air, tourisme etc.), la nature offre des services que l'on appelle **« services écosystémiques »**.

Sans ces services, l'activité des entreprises ne serait pas possible (l'économie mondiale reposerait à 40% sur ces services, d'après le Programme des Nations Unies pour l'Environnement)[13], ou du moins plus coûteuse. Les entreprises devraient en effet investir pour réaliser ces services rendus gratuitement par la nature. Pourtant, ceux-ci ne sont pas intégrés dans les calculs des indicateurs de richesse comme le PIB, et ne sont pas valorisés d'un point de vue comptable, les empêchant ainsi d'être intégrés dans la prise de décision.

13. Source : UICN France (2012). Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – volume 1 : contexte et enjeux. Paris, France.

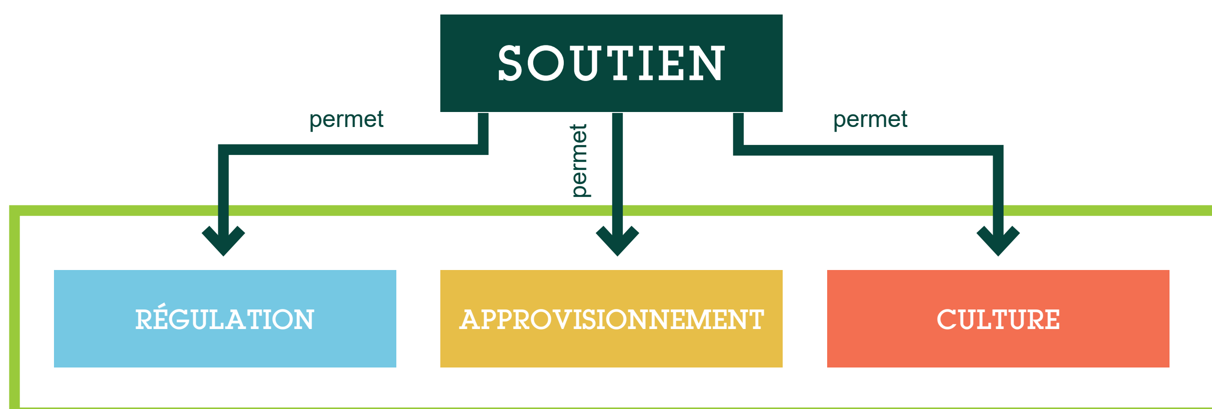
Par ailleurs, l'entreprise peut également avoir des externalités négatives sur la biodiversité. Il peut s'agir d'impacts liés à la confection d'un produit (rejets polluants par exemple) ou liés à l'utilisation des produits par ses clients après l'achat. Prendre conscience de ces répercussions et les évaluer peut permettre à l'entreprise de définir des actions visant à leur réduction, voire leur suppression.

BIODIVERSITÉ ET ENTREPRISES

Services écosystémiques et services rendus pour l'entreprise

Type de service	Services écosystémiques	Illustration de ce service rendu pour l'entreprise
Régulation : avantages tirés de la modération des phénomènes naturels	Régulation de la qualité de l'air et du climat Maintien de la qualité des sols, modération de l'érosion Stockage du carbone Pollinisation des cultures Lutte contre les inondations et régulation du cycle de l'eau Maintien des chaînes alimentaires, lutte contre les épidémies	L'entreprise et son activité peuvent dépendre des aléas climatiques (inondations, sécheresse…). Le service de régulation offert par la biodiversité permet de réduire la vulnérabilité de l'entreprise en limitant ces phénomènes.
Approvisionnement : biens et ressources matériels directement ou indirectement utilisables par l'Humanité	Eau douce Ressources génétiques Biochimie, produits pharmaceutiques Combustibles, bois Fibres	L'entreprise pour mener son activité, peut utiliser des ressources naturelles telles que l'eau, des ressources halieutiques ou encore du bois, directement issues de la biodiversité.
Culture : avantages non-matériels que l'humain tire des écosystèmes	Tourisme Patrimoine/ Identité culturelle Valeurs esthétique et spirituelle Inspiration en matière d'ingénierie (biomimétisme…) Divertissement Santé physique et mentale	Nombre d'entreprises du domaine touristique bénéficient par exemple de la valeur esthétique de la nature. De plus, la biodiversité peut jouer un rôle important en matière de potentiel d'innovation bio-inspirée (biomimétisme…).
Soutien : services qui permettent aux autres types de services d'exister	Habitat d'espèces Diversité génétique Photosynthèse Production primaire de matière organique Formation des sols	Tous les services précédemment cités dépendent de ces services de soutien, donc essentiels pour les entreprises. Par exemple la photosynthèse est essentielle pour une entreprise de livraison de fleurs.

Fonctionnement des différents services écosystémiques





LES TPE ET PME, DES ACTEURS CLÉS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Avec plus de **3,1 millions d'entreprises**, les TPE PME représentent plus de 99% du nombre total d'entreprises en France[14]. Elles constituent donc une part essentielle du tissu économique national, et représentent également un fort potentiel d'action pour la transition écologique.

Elles sont donc des acteurs incontournables de cette dynamique et peuvent également s'engager volontairement pour aller au-delà des exigences réglementaires, en mettant en place une démarche de **responsabilité sociétale des entreprises (RSE)**. La biodiversité est l'une des thématiques pouvant être intégrée à cet engagement global de RSE, qui contribue aux objectifs de la transition écologique, avec la mise en place de mesures simples par l'entreprise et ses salariés.

POURQUOI AGIR en tant que TPE et PME ?

Via leur implantation locale, les TPE-PME sont des acteurs privilégiés de l'initiation du dialogue avec les différentes parties prenantes à l'échelle d'un territoire en favorisant par exemple le développement de partenariats publics/privés ou initiant des projets avec des acteurs du monde associatif. La dimension territoriale du traitement de l'enjeu biodiversité étant prédominante, ces entreprises peuvent ainsi être moteur dans la mise en place de démarches locales et concrètes en faveur de la biodiversité.

14. Source : INSEE, statistiques 2020.

DES OPPORTUNITÉS

Innovation et création de valeur

S'engager en faveur de la biodiversité, c'est également favoriser l'innovation. La recherche d'alternatives pouvant être utilisées par l'entreprise a conduit à la découverte de nouvelles solutions, techniques ou substituts moins impactants pour la biodiversité. Par exemple, les entreprises peuvent se fonder sur **le biomimétisme**[15] **et les solutions fondées sur la nature (SFN)**[16]. En innovant en ce sens, les entreprises sont capables d'intégrer une partie des incertitudes climatiques au sein de leurs infrastructures, les rendant ainsi plus résilientes, tout en intégrant les enjeux de la biodiversité. Par exemple, la start-up médicale Tissium développe une colle chirurgicale afin de suturer des plaies et réparer des tissus humains en utilisant un matériau inspiré du mucus des « vers de château de sable ».

Image de marque et fidélisation clients

Les préoccupations environnementales de la société sont de plus en plus fortes : les consommateurs sont davantage **attentifs à la qualité et à l'empreinte environnementale des produits** qu'ils consomment. Ils ont un réel pouvoir économique par leurs choix de consommation. Pour une entreprise, afficher ses valeurs et renforcer son engagement en faveur de la biodiversité et de l'environnement est un moyen de fidéliser ses clients, ses partenaires, de communiquer positivement et ainsi renforcer son image de marque. Par exemple, certaines enseignes de distribution présentent un fort avantage concurrentiel grâce à leur impact plus faible sur la biodiversité et l'environnement : épiceries en circuits courts, magasins biologiques, etc. Ce sont des aspects importants pour les consommateurs souhaitant s'engager par leurs actes d'achat. Ces structures sont d'ailleurs florissantes dans de nombreuses villes.

15. Le biomimétisme représente toutes les ingénieries inspirées du vivant et du fonctionnement des écosystèmes (CEEBIOS).
16. Les SFN sont des actions qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes naturels ou modifiés et qui génèrent des bénéfices pour les sociétés et les écosystèmes (UICN).



Ancrage dans le territoire et dialogue avec les parties prenantes

Les projets d'entreprises autour de la biodiversité méritent d'être pensés collectivement afin d'accroître leur efficacité et pertinence. Il s'agit là d'une opportunité forte d'apprendre à **connaître son écosystème local**. En effet, mettre en œuvre des solutions pour la protection de la biodiversité permet de renforcer les échanges avec les différents acteurs du territoire. On compte parmi eux les élus locaux, les associations, les entreprises implantées sur le territoire mais aussi les riverains, qui sont également des consommateurs, usagers et clients. De nombreux réseaux locaux d'acteurs engagés dans une démarche environnementale existent, et permettent une collaboration entre les acteurs d'un même territoire, par exemple le réseau Alliances (Hauts-de-France), Initiatives Durables (Grand Est), Forse (Rhône-Alpes), le Comité 21 Grand Ouest (Pays de la Loire), la Plateforme RSE Occitanie, Initiatives Terres d'Azur (PACA), Résonance RSE (Nouvelle-Aquitaine), ou encore le club NEDD (Normandie). Considérer les impacts de son entreprise à l'échelle territoriale permet ainsi d'y renforcer sa légitimité grâce aux échanges avec l'ensemble des parties prenantes.

Qualité de vie au travail et mobilisation des collaborateurs

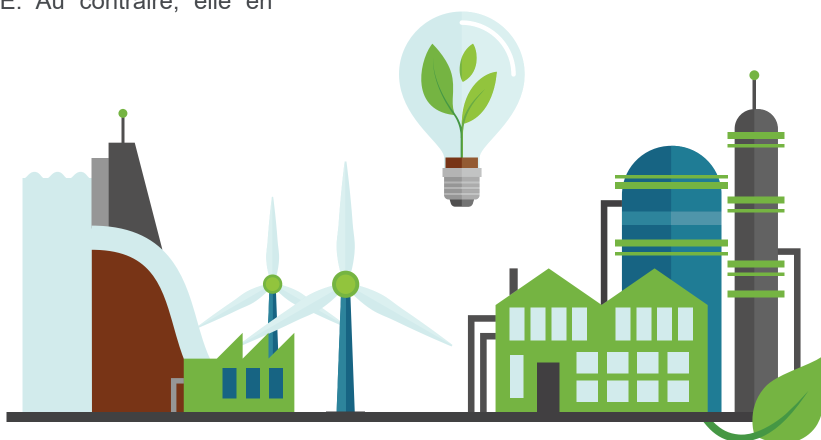
Plusieurs types de solutions permettent de sensibiliser, mobiliser et fédérer les collaborateurs d'une entreprise autour d'activités partagées bénéfiques à la biodiversité. Par exemple, la start-up Les Blobs aide à l'implantation de potagers collaboratifs au sein d'espaces de travail d'entreprises de toutes tailles. Ce service adaptable permet de créer des ilots de biodiversité en ville, en favorisant **la qualité de vie au travail et la construction d'un esprit d'équipe** (grâce à des formations des collaborateurs, au travail sur le potager, à la récolte des produits…) tout en valorisant les engagements sociétaux de l'entreprise.



L'INTÉGRATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES DÉMARCHES DE RSE

La RSE représente la **« responsabilité d'une entreprise vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement »**[17] et est reconnue au niveau européen comme un levier prioritaire de développement économique pour les TPE-PME[18]. En France, la loi Pacte votée en 2019 oblige désormais toutes les entreprises à « prendre en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité ».

L'engagement en faveur de la biodiversité n'est pas un sujet isolé, à traiter à part, d'une démarche de RSE. Au contraire, elle en est une composante, au même titre que d'autres initiatives environnementales, des bonnes pratiques sociétales ou sociales. Les actions pour la biodiversité peuvent donc représenter un coût et une charge de travail limités, lorsqu'elles sont intégrées au sein d'une démarche déjà existante de RSE.



17. Source : Norme ISO 26000.
18. Source : Ministère des affaires étrangères.

BIODIVERSITÉ ET RISQUES POUR L'ENTREPRISE

L'absence de prise en considération de la biodiversité peut induire des risques pour une entreprise.

S'engager volontairement dans une démarche de réduction de ses impacts sur la biodiversité et les écosystèmes permet à la fois de protéger les ressources naturelles disponibles (démarche d'intérêt général) mais aussi de créer de nouvelles opportunités pour l'entreprise (démarche entrepreneuriale).



RISQUES FINANCIERS

La non prise en compte de la biodiversité dans l'activité de l'entreprise peut exposer celle-ci à **des difficultés de financements de ses projets, d'accès à des subventions ou des prêts**. En effet, ceux-ci sont de plus en plus conditionnés au caractère durable de l'activité à financer. Par exemple, les prêts à impacts positifs ont des taux indexés sur des critères « ESG » : environnementaux, sociaux et de gouvernance.

L'entreprise peut également avoir à supporter d'autres coûts comme des coûts liés à la réparation de dommages causés à l'environnement, ou encore des coûts de mise en conformité qui peuvent survenir du fait de l'évolution de la réglementation et des exigences environnementales qui augmentent.

La raréfaction de certaines ressources naturelles peut enfin engendrer **une augmentation de leur prix d'achat**. L'entreprise verra donc ses coûts augmenter ou alors elle se tournera vers des substituts dont les niveaux de qualité peuvent différer et avoir des impacts à différentes étapes de sa chaîne de valeur (production, distribution etc.). Réfléchir en amont aux intrants (matières premières) et extrants (produits sortants, déchets, ...) de la chaîne de valeur permet d'analyser les risques auxquels elle peut être confrontée et identifier ses leviers d'action et opportunités.



RISQUES D'EXPLOITATION

Une entreprise peut fortement dépendre de certains services écosystémiques et une perte de biodiversité peut nuire à la continuité de ses activités, notamment dans le cas d'une rupture d'approvisionnement. Par exemple, le déclin des abeilles entraîne une pollinisation naturelle moins importante, et donc une moindre richesse agricole. La production agricole est indispensable dans un très grand nombre d'autres secteurs d'activités notamment agro-alimentaires : **des réactions en chaîne pourraient découler de la raréfaction de certaines ressources**.

Anticiper ces risques va donc permettre à l'entreprise de sécuriser sa filière d'approvisionnement et de production. La démarche peut aller jusqu'à la recherche de substituts, matériaux et outils, ayant des impacts moindres sur la biodiversité ou bien des actions en faveur de la restauration des milieux naturels détériorés par son secteur d'activité. Ces substituts doivent aussi être soumis à des analyses de risques.



RISQUES JURIDIQUES

La réglementation française en matière environnementale et de protection de la biodiversité est dense, évolue vite et concerne tous les acteurs de la société (publics, privés, de toutes tailles). Les entreprises sont notamment tenues, depuis la publication de la loi pour la reconquête de la biodiversité en 2016[19], de **prévenir et réparer les préjudices écologiques** qu'elles auraient causés dans le cadre de leurs activités, ou encore de contribuer à l'inventaire du patrimoine naturel dans leur rôle de maître d'ouvrage. Des réglementations sectorielles viennent également transformer les usages et nécessitent **une adaptation de l'activité** (interdictions de certains pesticides, limites à la brevetabilité du vivant etc.). Cette réglementation évolutive nécessite donc qu'une attention particulière soit portée par les acteurs économiques sur leurs actions en matière de protection de la biodiversité.

19. LOI n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages.

PARTIE 3.
OUTILS

S'ENGAGER POUR LA BIODIVERSITÉ : méthodologie

Agir pour la biodiversité passe par différentes étapes que l'on peut résumer ainsi :

1. Réaliser un état des lieux via un diagnostic des interactions de l'entreprise avec la biodiversité
2. Construire un plan d'actions
3. Évaluer sa démarche
4. Valoriser sa démarche



1 RÉALISER UN ÉTAT DES LIEUX VIA UN DIAGNOSTIC DES INTERACTIONS DE L'ENTREPRISE AVEC LA BIODIVERSITÉ

Avant d'identifier des actions concrètes, l'entreprise doit en premier lieu **évaluer les impacts que son activité génère sur la biodiversité, et réciproquement sa dépendance**, à travers sa chaîne de valeur : production, gestion des infrastructures et des sites, importations. Cette étape permet d'évaluer la situation de départ et d'identifier des objectifs et leviers d'actions pour réduire son impact, de l'approvisionnement en matières premières à la gestion de fin de vie des produits. Il ne s'agit pas de s'engager dans une réflexion complexe mais de s'interroger sur le périmètre de son évaluation, sur ses process et activités, sur le cycle de vie des produits de l'entreprise, les résultats attendus, etc. Cette liste n'est pas exhaustive.

De nombreux indicateurs (qualitatifs, quantitatifs, cartographiques etc.) existent pour évaluer les interactions et mesurer l'empreinte biodiversité d'une entreprise, et aider à la prise de décision. Plusieurs outils existants peuvent utilement accompagner les entreprises, tels que :

- **L'indicateur d'interdépendance de l'entreprise à la biodiversité (IIEB)** qui permet, par un autodiagnostic, d'évaluer l'importance du bon fonctionnement des écosystèmes pour le maintien de l'activité de l'entreprise. 23 critères ont été retenus pour la construction de cet indicateur composite qui permet de caractériser les interactions entre biodiversité et entreprises. Cet indicateur est présenté dans le guide de 2008 publié par l'association OREE « Intégrer la biodiversité dans les stratégies des entreprises – le Bilan Biodiversité des organisations ».
- **Le Biodiversity Footprint Calculator**[20], permettant de simuler l'empreinte sur la biodiversité de la chaîne de production en entrant des informations sur l'usage des sols, les émissions de gaz à effet de serre, les émissions liées au transport et sur la part de responsabilité de l'entreprise dans ces émissions.



CONSTRUIRE UN PLAN D'ACTIONS 2

Une fois que les impacts de l'entreprise et sa dépendance à la biodiversité sont identifiés, la construction du plan d'actions permet de structurer sa démarche, et de mobiliser les équipes autour de ce projet. L'engagement en faveur de la biodiversité est plus efficace s'il est intégré sur le long terme à la stratégie et la vie de l'entreprise. Plusieurs conditions demeurent essentielles pour mener à bien la démarche. Tout d'abord, **l'implication de la direction**, afin que le sujet soit porté au niveau décisionnel de l'entreprise et devienne une activité transversale, et **la mobilisation des salariés**[21], qui est primordiale pour assurer la réussite des projets mis en œuvre. Il est par ailleurs vivement conseillé de penser collectivement son projet en s'entourant de parties prenantes du territoire.

Le « **Guide pour l'action** » du programme « Entreprises Enagées pour la Nature » porté par l'Office français de la biodiversité propose une méthodologie en trois étapes pour construire sa stratégie : dresser l'état des lieux, mettre en place un plan d'actions adapté à l'entreprise, puis analyser et évaluer sa démarche[22].

20. Cet outil a été développé par Plansup et est disponible à l'adresse suivante : http://biodiversity-footprint.herokuapp.com/#/calculator
21. Pour aller plus loin sur ce sujet, vous pouvez consulter : Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes (2009), Mobilisation des équipes pour le Développement Durable : 10 fiches pratiques.
22. Pour savoir comment rejoindre le programme : https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/entreprises/rejoindre-le-programme

OUTILS

3 ÉVALUER SA DÉMARCHE

Afin de suivre la mise en œuvre du plan d'action et de mesurer l'atteinte des objectifs établis, **des indicateurs « SMART » (Spécifique, Mesurable, Acceptable/Ambitieux, Réaliste, et Temporellement défini)** doivent avoir été définis.. Ces indicateurs sont renseignés dans le cadre d'évaluations régulières permettant ainsi de mesurer les résultats obtenus et de définir d'éventuelles pistes d'amélioration.



4 VALORISER SA DÉMARCHE

La valorisation et la communication des actions de l'entreprise sont essentielles notamment pour sensibiliser les parties prenantes internes et externes, sur la démarche positive engagée. Au-delà d'actions de communication traditionnelles (réseaux sociaux, newsletters etc.), des actions peuvent aussi être mises en place dans le cadre de dispositifs de remises de prix ou de labels. C'est notamment le cas de plusieurs programmes portés par le Ministère de la Transition Ecologique (MTE) :

- **Le label GreenTech Verte**, initié par le MTE en 2016, récompense des PME et start-up innovantes dans huit domaines, dont la biodiversité (Bâtiment et ville durable, Biodiversité et Eau, Économie circulaire, Efficacité énergétique, Énergies renouvelables, Numérique durable, Mobilité durable et Prévention des risques, santé et environnement).
- **Le programme Entreprises engagées pour la nature – act4nature France**, est un dispositif ouvert à toutes les entreprises (toutes tailles et tous secteurs confondus), désireuses de s'engager pour la biodiversité, et ce, quel que soit le niveau de maturité sur ce sujet. L'initiative favorise l'engagement des entreprises signataires des 10 principes et la reconnaissance d'un plan d'actions et leur permet d'intégrer un écosystème d'acteurs engagés et reconnus. Cette initiative permet une reconnaissance de l'OFB et du MTE sur les plans d'actions des entreprises.
- **Les prix « Entreprises et Environnement »**, organisés depuis 2010 par le MTE, avec l'ADEME, la CPME, BPI France et Actu-environnement, dont une des catégories distingue les entreprises qui mettent en œuvre des actions favorables à la biodiversité. Les lauréats peuvent ensuite participer au concours européen « European Business Awards for the Environment », organisé tous les deux ans par la Commission européenne.

De nombreuses actions en faveur de la biodiversité, réalisées en interne ou en externe, peuvent contribuer, directement ou indirectement à protéger la biodiversité, et générer des co-bénéfices pour l'entreprise.

Objectifs généraux	Actions pour y parvenir	Bénéfices pour l'entreprise
Réduction de ses pressions sur la biodiversité **Augmentation de la résilience de l'entreprise** **Sécurisation des chaînes d'approvisionnement**	▸ Evaluer son empreinte biodiversité ▸ Identifier les leviers d'actions sur la chaîne de production et le cycle de vie du produit	▸ Valorisation de l'image de l'entreprise ▸ Contribution au projet sociétal de lutte contre l'érosion de la biodiversité ▸ Levier de construction d'une stratégie efficace ▸ Accès à de nouveaux marchés de produits verts

Ces objectifs peuvent ensuite être déclinés par l'entreprise, voici des exemples de déclinaisons :

Objectifs		Exemples d'actions concrètes	Bénéfices pour l'entreprise
Mobilisation des parties prenantes internes	Prise en compte du sujet « biodiversité » au plus haut niveau de l'entreprise	▸ Prise en compte de la biodiversité dans la stratégie de l'entreprise ▸ Intégrer la prise en compte de la biodiversité dans l'offre de produits ou services existante ▸ Mobilisation d'un référent biodiversité ▸ Intégration d'une compétence « biodiversité » sur la fiche du poste du collaborateur spécialisé en RSE	▸ Responsabilisation ▸ Concrétisation et officialisation de l'engagement de l'entreprise
	Sensibilisation	▸ Formations ▸ Visites de terrains	▸ Développement des connaissances et compétences des salariés
	Mobilisation de l'équipe	▸ Activités de team building ▸ Séminaires, « concours » ▸ Journée offerte aux salariés pour s'investir dans un projet associatif lié à la biodiversité	▸ Identification du lien entre activité et biodiversité ▸ Montée en compétences des collaborateurs, appropriation du sujet
	Contribution à l'amélioration du cadre de vie au travail	▸ Végétalisation des façades, toitures ▸ Installation d'aménagements pour les espèces locales (ruches, nichoirs…)	▸ Amélioration de la qualité de vie et bien-être au travail (lutte contre les îlots de chaleur) ▸ Renforcement de la prise de conscience des collaborateurs
Mobilisation des parties prenantes externes	Incitation à la prise en compte du sujet « biodiversité » par les parties prenantes externes	▸ Dialoguer avec les parties prenantes ▸ Soutenir financièrement des projets, recours au micro-don	▸ Modification des pratiques ▸ Choix des sous-traitants, choix des matières premières ▸ Ancrage territorial
Montée en compétences	Développement de son réseau et de ses connaissances	▸ Intégrer une communauté d'acteurs engagés, un réseau spécialisé sur les sujets de biodiversité ▸ S'appuyer sur les acteurs locaux	▸ Mise en réseau ▸ Identification d'opportunités de développement, de nouveaux projets, partenariats ▸ Amélioration de l'ancrage territorial
Valorisation	Valorisation des engagements et des bonnes pratiques	▸ Création d'une newsletter ▸ Création d'une lettre dédiée à l'actualité de l'entreprise) ▸ Communiquer via ses réseaux traditionnels ▸ Labellisation, prix, trophées	▸ Valorisation de l'engagement citoyen des salariés ▸ Développement d'un sentiment de fierté et d'appartenance ▸ Appropriation des actions ▸ Mise en réseau ▸ Identification d'opportunités de développement, de nouveaux projets, partenariats ▸ Amélioration de l'ancrage territorial

OUTILS

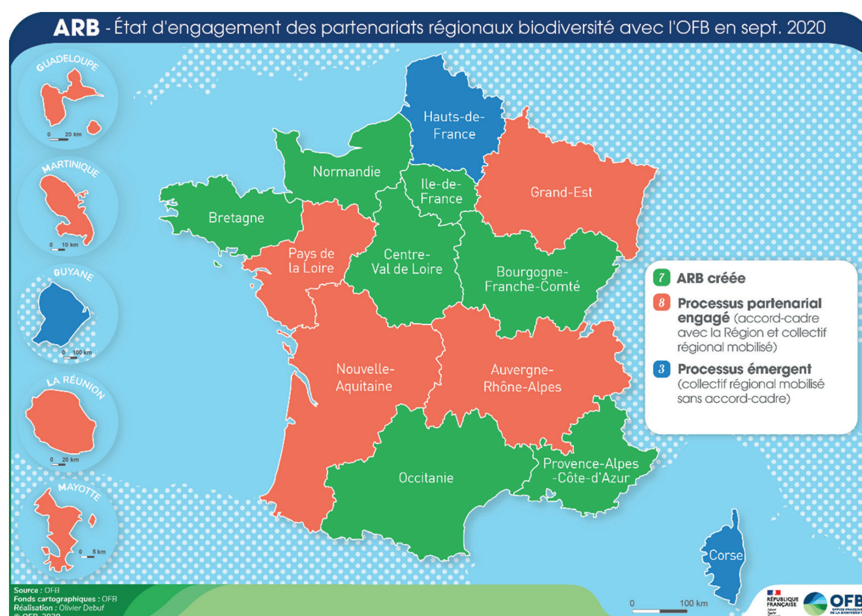
S'APPUYER SUR LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Les entreprises, peuvent trouver, dans la plupart des régions, un appui institutionnel sur les enjeux de biodiversité propres à leur territoire.

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité contribue à diffuser de la connaissance scientifique sur la biodiversité auprès des acteurs de la société civile (publications, formations, appels à projets, appui à la décision etc.)

L'Office Français de la Biodiversité, créé le 1er janvier 2020, assure 5 missions :

- Connaissance & expertise
- Police de l'environnement
- Appui aux politiques publiques
- Gestion & préservation des espaces naturels
- Mobilisation de la société



Dans les territoires, des directions régionales constituent notamment les échelons de la coordination des missions de l'OFB, qui se caractérisent par des actions de proximité et des partenariats.

ZOOM sur une initiative

Les « Rendez-vous Biodiversité et entreprises », dont est partenaire la CPME, sont une série d'évènements (conférences, webinaires, ateliers etc.) dédiés aux entreprises, se déroulant en France métropolitaine et ultra-marine. Ces temps d'échanges en région permettent de mieux comprendre les enjeux de biodiversité du point de vue des entreprises, mais aussi de partager des expériences, de rencontrer des acteurs engagés,

Les Agences Régionales de la Biodiversité (ARB) sont des instances de coordination des politiques publiques nationales de la biodiversité à l'échelle des régions. Leur création est basée sur une démarche volontaire des régions et la plupart ont été créées en 2019. Elles sont de vrais dispositifs partenariaux, dans certaines régions les CCI par exemple font partie de l'ARB. Par leur fort ancrage territorial, elles diffusent de la connaissance et appuient les acteurs locaux dans leurs démarches, grâce à des actions de sensibilisation, de formation, etc.

L'Observatoire National de la Biodiversité, et ses relais régionaux (les Observatoires Régionaux de la Biodiversité), visent à développer les connaissances sur la biodiversité et mesurer l'état local de la biodiversité.

A noter que les entreprises peuvent également trouver un accompagnement auprès d'acteurs privés comme par exemple les bureaux d'études ou de conseil.

PARTIE 4.
RETOURS D'EXPÉRIENCE



LES GRAVIERS GARONNAIS

15 salariés

Entreprise du secteur des matériaux de construction

Haute-Garonne (31)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

juin 2013

POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

La société a adhéré en 2013 à la CATeZH (Cellule d'Assistance Technique à la gestion des Zones Humides) en ayant pour objectifs d'assurer la protection et la gestion de la Zone Humide située en limite du site de traitement.

LES ACTIONS MENÉES

Des plans d'action triennaux ont été mis en place avec notamment des actions d'entretien (retrait d'embâcles dans un bras mort du cours d'eau) et réhabilitation (reconstitution de la ripisylve).

RÉSULTATS OBSERVÉS

- Amélioration de la fonctionnalité du bras mort à proximité du site
- Reconstitution de la ripisylve le long de Garonne
- Sensibilisation du personnel à la trame verte et bleue

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

7 500 €.

RETOURS D'EXPÉRIENCE



AFL FOESSEL

30 salariés

Entreprise de menuiserie

Loiret (45)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

2018

POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

C'est de façon inopinée que Patrick Poisson et son fils Olivier, dirigeants de l'entreprise AFL spécialisée dans la menuiserie à Amilly (Loiret), ont découvert la biodiversité sur le chantier. En mai 2018, alors qu'ils posaient des blocs-baies préfabriqués hyper isolants dans le cadre d'un projet de réhabilitation d'environ 300 logements, un officier des Eaux et Forêts, accompagné de représentants d'associations de protection des oiseaux, leur a demandé d'interrompre les travaux. La raison : des martinets noirs, oiseaux migrateurs protégés, nichaient dans les façades de ces logements depuis des décennies et devaient pouvoir continuer à le faire en rentrant d'Afrique.

LES ACTIONS MENÉES

Les travaux ont dû être interrompus le temps de la période de nidification et les entrepreneurs ont profité de cet arrêt forcé pour intégrer dans les blocs-baies des nichoirs afin de permettre aux oiseaux de revenir lors de leur prochaine période de nidification.

RÉSULTATS OBSERVÉS

Une fois la période de nidification terminée, 120 coffres nichoirs de 3 nids séparés pour chaque coffre, soit 360 nids ont été installés en août 2018. Dès le printemps suivant, le succès fut au rendez-vous : les martinets étaient revenus et avaient adopté ce nouvel habitat haut de gamme. Il y a aujourd'hui 900 oiseaux et 330 nids.

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

Le client n'avait pas un euro pour financer ce supplément imprévu. AFL a fait une demande au Conseil régional du Centre Val de Loire, qui a accepté de financer 80% du montant en versant une subvention au client. Les 20% restants sont restés à la charge de l'entreprise AFL, soit 46 000 €.

Aéroports
Brest Quimper Bretagne

AÉROPORTS BREST QUIMPER BRETAGNE

161 salariés

Entreprise du secteur du transport aérien

Finistère (29)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

2017

POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

Sur une plateforme aéroportuaire, le ratio bâti par rapport au non bâti étant faible, il existe de larges espaces propices au développement d'espèces aussi bien végétales qu'animales. Il existait une vraie volonté de les préserver sur les deux sites. Cet engagement en faveur de la biodiversité se traduit dans la charte « AGIR pour l'environnement » depuis 2017.

LES ACTIONS MENÉES

Recensement de la faune et la flore en zone aéroportuaire par l'association Bretagne Vivante afin d'identifier les enjeux de conservation et d'identifier les zones de passage utilisées par les animaux sur la zone aéroportuaire. Le but est de vérifier que l'exploitation de la plateforme aéroportuaire ne gêne pas ce transit. Suite à ce diagnostic, les actions identifiées sont les suivantes :

- Proposer un plan de gestion différenciée du site en adéquation avec les exigences de la faune de la flore et les contraintes de fonctionnement du site
- Intégrer la problématique « biodiversité » dans les chantiers à venir du site
- Former l'ensemble des personnels du site aux questions liées à la biodiversité. Installation de ruches en 2018 dont la bonne santé est un excellent indicateur de la biodiversité de la plateforme aéroportuaire, les abeilles étant très sensibles à ce qui se passe dans leur environnement.

RÉSULTATS OBSERVÉS

- Mise en place d'aménagements légers en faveur de l'accueil et de la circulation de la faune terrestre et aquatique
- Les ruches produisent un très bon miel, toutes fleurs, récolté par les pompiers de l'aéroport formés apiculteurs. 13 kg ont été récoltés en juillet 2018 et 8 kg en juillet 2019
- Limitation du développement des plantes invasives

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

Environ 50 000 € (études environnementales, diagnostic de continuité écologique, matériel de ruches…).





STB MATERIAUX

50 salariés

Entreprise du secteur des matériaux de construction

Nord (59)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

2010



POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

STB MATERIAUX s'est engagée en faveur de la biodiversité du fait de la prise de conscience de l'opportunité que constituent les carrières pour préserver, maintenir ou reconquérir la biodiversité, ceci grâce à l'offre d'habitats de substitution pour de nombreuses espèces et le renforcement des continuités écologiques.

LES ACTIONS MENÉES

De nombreuses actions ont été engagées comprenant la sensibilisation des parties prenantes, l'aménagement de différents milieux naturels dans le cadre de la remise en état, le suivi écologique des sites par des associations naturalistes locales, le gel de gisement au profit de la préservation des habitats…

RÉSULTATS OBSERVÉS

Des résultats concrets ont pu être constatés notamment la richesse spécifique et écosystémique des sites : **1 500** individus d'hirondelles de rivage, **70** espèces d'abeilles solitaires, **27** espèces de coléoptères aquatiques, **1 500 m²** de lande à callunes… En 2013, l'entreprise renforce ses actions en s'engageant dans la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, puis réaffirme son engagement en rejoignant le dispositif « Entreprises Engagées pour la Biodiversité » en 2019. L'ambition *in fine* de STB MATERIAUX est d'inscrire la biodiversité au cœur de ses activités en établissant un plan d'actions en sa faveur sur l'ensemble de ses sites.

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

Difficile à estimer car la démarche a été initiée il y a plus de 10 ans mais cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros.



MERIGNIES GOLF

18 salariés

Entreprise du secteur du golf

Nord (59)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

Dès la conception du projet de golf dans les années 80 avec le début des travaux de construction du golf en 2005 et une ouverture au public en 2008

POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

- Engagement des propriétaires et des gérants en faveur d'une activité respectueuse de l'environnement et participant aux Objectifs de développement durable (ODD)
- Volonté également de pouvoir communiquer positivement sur la démarche auprès de la clientèle

LES ACTIONS MENÉES

- Création de 5 hectares de plan d'eau et engagement dans la démarche de la trame verte et bleue
- Aménagement réfléchi des corridors de circulation de la faune (haies, noues)
- Plantation de 70 000 arbres et arbustes depuis 12 ans. Entre 1 000 et 1 500 plantations chaque année
- La démarche se poursuit au fil des années, en 2018 : installation de 10 nids pour hirondelles et en 2020 : installation de 3 ruches, pour favoriser la pollinisation de la flore
- Sensibilisation du personnel et des clients à ces bonnes pratiques. Communication forte sur ces sujets

RÉSULTATS OBSERVÉS

- Obtention du Label Argent du programme « Golf et Biodiversité » en 2018-2019, mené par la FFGolf, le Museum d'Histoire Naturelle et l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN)
- Recensement de 198 espèces : 113 espèces de flore, 85 espèces de faune (dont 40 espèces d'oiseaux, parmi lesquelles 15 patrimoniales) et des espèces rares telles que l'orchidée Ophrys Apifera

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

Difficile à estimer car la démarche a été initiée il y a plus de quinze ans mais cela représente plusieurs centaines de milliers d'euros (station météo et logiciel dernière génération d'arrosage, entretien annuel, machines pour les opérations mécaniques…).

RETOURS D'EXPÉRIENCE



GROUPE BAUDELET ENVIRONNEMENT (GESTION DES DÉCHETS)

550 salariés présents sur 20 sites différents

Entreprise de gestion des déchets

Nord (59)

Date à laquelle la démarche Biodiversité a été lancée :

Création d'un éco-parc dès les années 1990

POURQUOI CET ENGAGEMENT ET AVEC QUELS OBJECTIFS ?

Initialement, l'engagement en faveur de la biodiversité s'est fait pour permettre une meilleure acceptabilité des projets et une co-construction avec les différents acteurs du territoire.

LES ACTIONS MENÉES

La démarche a débuté avec la création de mares et d'un parc à daims sur le site principal. Par la suite, et après concertation avec les fédérations de pêche, de chasse ainsi que les associations de protection de l'environnement, il a été défini conjointement de renforcer ces actions à travers notamment l'arrêt de l'utilisation des phytosanitaires ou encore la mise en place d'un contrat avec un agriculteur qui met à disposition ses moutons pour une tonte naturelle et respectueuse du sol. Par ailleurs, dans le cadre d'un nouveau projet qui nécessitait le détournement d'un cours d'eau, le tracé de celui-ci a été travaillé pour le rendre plus sinueux et permettre ainsi une zone de fraye (décembre 2020). L'entreprise travaille également avec le conservatoire national botanique afin de réintroduire des essences locales endémiques sur ces sites. Enfin, elle intègre dans ses appels d'offres auprès d'autres entreprises, un volet biodiversité et a recruté un écologue, salarié du groupe, qui assiste aux réunions de chantier.

RÉSULTATS OBSERVÉS

Forte présence de faune et de flore sur les différents sites avec notamment la présence d'espèces végétales protégées au niveau régional et national.

COÛT ESTIMÉ DES MESURES MISES EN PLACE

200 000 € à ce jour.



POUR ALLER PLUS LOIN
BIBLIOGRAPHIE

- Act4Nature France (2019), « Guide pour l’action Entreprises engagées pour la nature »
- Bénédicte Bellanger (2020), « Baromètre des TPE/PME dans l’économie française en 2019 »
- Comité 21 et Des Enjeux et des Hommes (2009), « Mobilisation des équipes pour le Développement Durable : 10 fiches pratiques »
- Commissariat Général au Développement Durable, Direction de l’eau et de la biodiversité (2013), « Lignes directrices nationales sur la séquence éviter, réduire et compenser les impacts sur les milieux naturels »
- CPME (2014), « Biodiversité et Entreprises : mieux comprendre les enjeux pour se mobiliser avec l’appui d’Humanité et Biodiversité
- Fondation de la recherche pour la biodiversité (2020), « Covid-19 et biodiversité : vers une nouvelle forme de cohabitation entre les humains et l’ensemble des vivants non-humains »
- GreenFlex-ADEME (2019), « Baromètre de la consommation responsable »
- IPBES (2019), « Rapport de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques sur les travaux de sa septième session » et son résumé français
- Sébastien Magnan (2019), « Pourquoi les PME ont un rôle à jouer pour la biodiversité »
- MEDEF (2014), « Entreprise et Biodiversité comprendre et agir »
- Observatoire National de la Biodiversité, « Bilan 2019 des indicateurs »
- Orée (2020), « Préservation de la biodiversité : quels rôles pour les entreprises ? Les bonnes pratiques pour toutes les entreprises »
- Plateforme RSE (2020), Avis « Empreinte biodiversité des entreprises »
- UICN France (2018), « Sensibiliser et mobiliser les salariés d’entreprises en faveur de la biodiversité. Quels moyens, quels arguments ? Etat des lieux des pratiques et perspectives », Paris, France
- UICN France (2012), « Panorama des services écologiques fournis par les milieux naturels en France – volume 1 : contexte et enjeux », Paris, France
- World Business Council for Sustainable Development (2011), « Guide to Coporate Ecosystem Valuation »
- WWF (2019), « Capital naturel et stratégies des organisations : une visite guidée des outils »

CPME CONFÉDÉRATION DES PME

Comité 21

PME, pourquoi et comment agir pour protéger la BIODIVERSITÉ ?

Directrices de publication : Bettina Laville (Comité 21), Sandrine Bourgogne (CPME)

Auteurs : Virginie Hugues (Comité 21), Hortense Battisti (Comité 21), Service Environnement et Développement durable (CPME)

Contributeurs : Sarah Schönfeld (Comité 21), Sarah Dayan (Comité 21), Nathan Setayesh (Comité 21), Lôra Rouvière (OFB), Matthieu Delabie (OFB), membres du GT Biodiversité de la CPME

Réalisation graphique : LaeviaDesigns - Sarah Ballesteros

Impression : SETIG-Abelia

Photos et illustrations : Adobe Stock, Fotomelia, Freepik, Pixabay, PxHere, Unsplash